

Notice de  
sécurité

Le gaz naturel  
en toute sérénité





# Le gaz naturel, une énergie d'avenir

Le gaz naturel naît de la transformation des matières organiques accumulées au fond des océans durant des millénaires.

C'est la source d'énergie parmi les plus sûres du futur: l'importance des réserves mondiales, la découverte de nouveaux gisements et la diversité de leur localisation garantissent la sécurité de son approvisionnement.

Le gaz naturel est une énergie directement utilisable. Ni son transport, ni sa distribution ne génèrent de nuisance visuelle ou sonore.

Principalement composé de méthane, sa combustion ne produit ni poussière, ni suie, et nettement moins de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), que celle des autres combustibles fossiles.

Propre et performant, le gaz naturel est le complément idéal des énergies renouvelables (solaire, bois...) et participe à l'enjeu essentiel de Développement Durable par son respect exemplaire de l'environnement.

Naturellement inodore et non toxique, son odeur caractéristique lui est donnée artificiellement et permet de le détecter.

Le prix avantageux du gaz naturel constitue enfin l'argument décisif d'un choix global gagnant.

Pour que vous profitiez  
des avantages de cette énergie  
exceptionnelle en toute  
sécurité, voici les conseils de





vous propose son service  
Diagnostic Qualité Sécurité.

Ce diagnostic comporte  
deux volets :

- le contrôle de l'installation  
et du fonctionnement  
des appareils,
- le conseil pour  
d'éventuels travaux  
de mise en conformité.

Une plaquette d'information  
est à votre disposition

...et le 03 88 79 57 00  
pour tout conseil.

# Votre installation au gaz naturel

## Pour toute installation

Adressez-vous à un installateur qualifié  
Professionnel du Gaz.

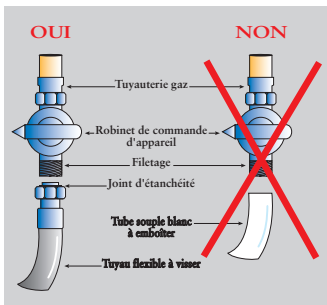
En cas de nouvelle installation, sa mise  
en service est subordonnée à la présentation  
à Réseau GDS d'un certificat de conformité  
établi par l'installateur et visé par un organisme  
de contrôle agréé par les pouvoirs publics.

Lorsque vous prendrez possession de votre installation,  
l'agent de Réseau GDS chargé de l'ouverture  
du compteur vous indiquera son emplacement.

Si le compteur est équipé d'un détendeur,  
l'agent vous indiquera comment le remettre  
en service en cas de déclenchement.

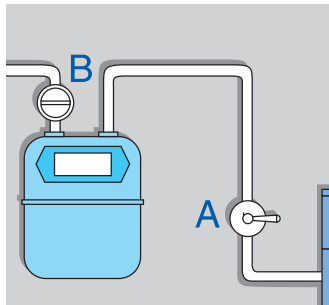
Si le détendeur et le compteur sont installés  
en coffret, l'agent vous remettra une clef  
pour que vous puissiez accéder aisément  
à ces appareils.

# ...et son bon usage



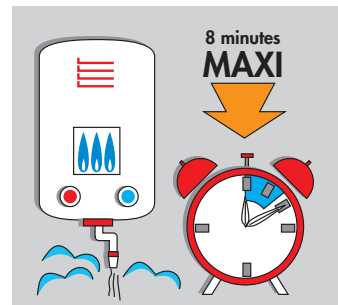
Pour le raccordement de vos appareils de cuisson : ne fixez jamais de tube souple sur le filetage de ce robinet, mais utilisez un tuyau à embout vissable.

Les conduites de gaz ne doivent subir aucune contrainte (n'y suspendez rien), ni servir de prise de terre pour les appareils électriques.



**Appareil non utilisé**  
= fermez le robinet de commande A de cet appareil.

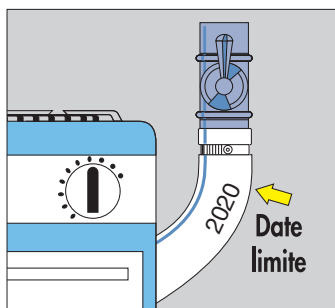
**Installation non utilisée**  
= fermez l'organe de coupure générale B après avoir fermé tous les robinets des appareils.



N'utilisez les appareils que pour l'usage auquel ils sont destinés.

Respectez bien les indications du fabricant. Le chauffe-eau instantané par exemple, de petite capacité et non raccordé à une cheminée, est un appareil qui ne doit servir qu'à des puisages de courte durée (évier, lavabo,...). Ne l'utilisez pas plus de 8 minutes.

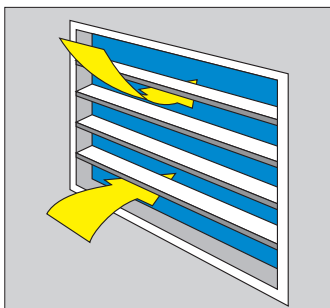
# Les bons gestes



Le tuyau de raccordement en caoutchouc souple ou flexible doit être remplacé dès qu'apparaissent des signes de fatigue ou de vieillissement.

Changez-le impérativement avant l'année limite d'utilisation indiquée sur le tuyau.

Remplacez-le de préférence par un flexible en inox, disponible dans le commerce et garanti sans date de péremption.

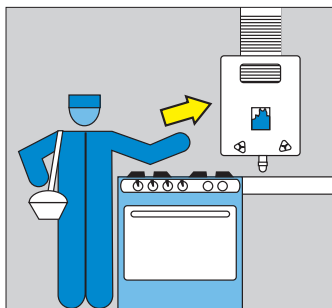


Pendant leur fonctionnement, la plupart des appareils consomment l'air du local où ils sont installés. S'ils ne sont pas raccordés à une cheminée, ils rejettent les produits de combustion dans ce local.

Il est donc indispensable que ce lieu soit équipé de grilles ou de bouches d'aération pour que l'air circule.

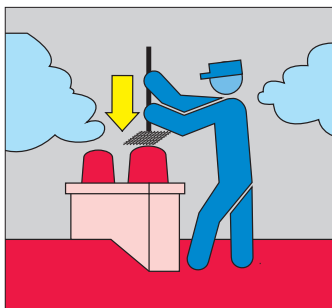
Surtout, ne les obstruez pas.

# ...et les contrôles réguliers par des professionnels



Pour votre sécurité, chaque appareil à gaz et les conduits de raccordement aux cheminées seront vérifiés au moins une fois par an.

Pour vous simplifier la vie, confiez cette intervention à une entreprise spécialisée et souscrivez un contrat d'entretien auprès d'un professionnel du gaz.



Il est important de faire ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.

L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêchent l'évacuation des gaz brûlés issus d'une mauvaise combustion, et le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement.

Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.



En cas de déclenchement d'un dispositif de sécurité sur vos appareils d'utilisation, confiez leur remise en gaz à une personne compétente.

# Vous sentez une odeur (même

Inflammable mais non toxique, le gaz est soigneusement odorisé pour permettre de déceler toute fuite, grâce à votre odorat.

En cas d'odeur de gaz dans la maison, vérifiez les appareils.

Si tout est normal et que l'odeur persiste, ayez les bons réflexes.

## ATTENTION!



Ne provoquez ni flamme, ni étincelle... et n'utilisez aucun appareil électroménager



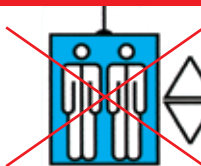
N'allumez ou n'éteignez aucune lampe, même de poche



N'appuyez sur aucun interrupteur électrique, ni sonnette



N'utilisez pas le téléphone, même portable



N'appellez pas l'ascenseur.

Réseau GDS met à votre disposition un service **SÉCURITÉ GAZ** qui interviendra gratuitement et dans les meilleurs délais en cas d'appel pour fuite ou odeur de gaz.

**NUMÉRO SÉCURITÉ GAZ**  
**03 88 75 20 75**  
INTERVENTION 24 H SUR 24  
ET 7 JOURS SUR 7

# légère) de gaz ?

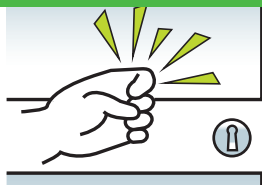
## CE QU'IL FAUT FAIRE



Quel que soit le local où l'odeur est perçue (logement, cave ou cage d'escalier...) **ventilez ce local** le plus possible par large ouverture des portes et fenêtres



**Fermez tous les robinets de gaz**



**Frappez à la porte** des voisins sans utiliser la sonnette



**Prenez l'escalier** et non pas l'ascenseur



Si l'odeur de gaz est présente à l'extérieur du logement ou même dans la rue, **alertez les pompiers** à partir de l'extérieur de l'immeuble

SAMU ..... 15

POLICE ..... 17

POMPIERS ..... 18

# Les communes desservies par Réseau GDS





Drusenheim

Rohrwiller

Weitbruch

Gries

Mommenheim

Kurtzenhouse

Herrlisheim

Brumath

Weyersheim

Offendorf

Gamsheim

Hœrdt

Eckwersheim

Truchtersheim

Vendenheim

Reichstett

La Wantzenau

Lampertheim

Pfulgriesheim

Souffelweyersheim

Mundolsheim

Behlenheim

Griesheim/Souffel

Dingsheim

Niederhausbergen

Hoenheim

Wiwersheim

Quatzenheim

Hurtigheim

Mittelhausbergen

Bischheim

Schiltigheim

Furdenheim

Ittenheim

Wolfisheim

STRASBOURG

Landschuheim

Oberschaeffolsheim

Achenheim

Eckbolsheim

Breuschwickersheim

Holtzheim

Lingolsheim

Isheim/Bruche

Kolbsheim

Ostwald

chstein

Hangenbieten

Illkirch-Graffenstaden

Duppigheim

Entzheim

Duttlenheim

Geispolsheim

Altorf

Lipsheim

Fegersheim

Eschau

Plobsheim

Hipsheim

Nordhouse

Schaeffersheim

Erstein

Osthouse

Matzenheim

Sand

Benfeld

Huttenheim

NUMÉRO SÉCURITÉ GAZ  
**03 88 75 20 75**  
INTERVENTION 24 H SUR 24  
ET 7 JOURS SUR 7



14 place des Halles  
67082 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 79 57 00  
Fax 03 88 75 22 01  
Courriel [grd@reseau-gds.fr](mailto:grd@reseau-gds.fr)

[www.reseau-gds.fr](http://www.reseau-gds.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la!